

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Commenté [D1]: 2019

Le Président rappelle le fait que le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion de dresser un bilan de l'exécution budgétaire passée pour mieux définir perspectives budgétaires, c'est-à-dire les grandes orientations de la politique budgétaire pour le prochain exercice 2019.

1/ Exécution Budgétaire 2018

En termes d'activité, l'année 2018 a été principalement marquée par :

- La liquidation judiciaire de Terres Neuves prononcée par le Tribunal de commerce de Montpellier réuni le 18/12/2017, qui a entraîné le changement de mandataire du groupement titulaire du marché public au bénéfice de la société Pivadis, et d'un retard de 7 mois sur le travail engagé,
- L'engagement des études et missions nécessaires à l'élaboration du SCoT : diagnostic de territoire,
- La réalisation du diagnostic et l'engagement des travaux d'élaboration du Projet d'Aménagement de de Développement Durables (PADD),
- La rencontre des représentants des collectivités (communes, communautés de communes) concernées par l'élaboration du SCOT à l'occasion de la remise du registre des concertation et des premiers documents produits (diagnostic et état initial de l'environnement) pour avis du grand public
- La réalisation des autres actions de concertation : réunions plénières avec les élus des 67 communes du territoire du SCOT, la mise à jour du site Internet, la publication d'un article dans le quotidien La Montagne,
- Le lancement des activités réglementaires du SCoT : dérogation L 122-2, et participation aux réunions en tant que PPA,

Commenté [D2]: revoir la phrase pas compréhensible

Le budget 2018 a été exécuté normalement, ne nécessitant pas d'ajustement interne (cf. annexe 1).

La situation financière du syndicat mixte est saine avec une situation de trésorerie qui reste à surveiller du fait du décalage observé entre le paiement des études en cours et frais de fonctionnement, d'un côté, et, de l'autre, du versement des subventions et de la récupération de la TVA, qui permettent d'équilibrer le budget.

Suite à la consultation d'entreprises, le montant des études est de 174 600 € HT, soit 209 520 € TTC. Suite à l'extension du périmètre du SCoT avec l'arrivée de 4 nouvelles communes à la Communauté de communes du Pays Gentiane, un coût d'études supplémentaire de 12 450 € HT, soit 14 950 € doit être engagé pour actualiser les documents réalisés avant leur intégration (diagnostic et état initial de l'environnement). A ce jour, le coût des études revient donc à 174 600 € HT + 12 450 € HT = 187 050 € HT, soit 224 460 € TTC

Pour financer, les études, le syndicat dispose de plusieurs types de recettes :

- La Dotation globale de développement (DGD) versée par l'Etat, qui sert à financer l'élaboration du SCOT (fonctionnement et investissement). Elle comprend une part nationale et une part départementale. Au total, la DGD représente 133 954 € des recettes du syndicat (2015 : 50 000 €, 2016 : 36 000 €, 2017 : 39 158 €, 2018 : 8 796 €), soit 76,72% du coût HT des études.
- L'aide aux SCOT versée par le Conseil Départemental, d'un montant équivalent à 7,5% des dépenses d'investissement hors taxe, soit $7,5\% \times 187\,050 \text{ €} = 14\,028 \text{ €}$. Un premier versement de 5 034 € a été effectué en 2018 : reste donc 8 994 € à percevoir.
- Le FCTVA, qui permet de récupérer une partie de la TVA payée sur les dépenses d'investissement, et qui sera versé en N+2 ($224\,460 \text{ €} = \times 15,761\% = 35\,377,14 \text{ €}$).

Concernant les frais d'études, la part restant à charge pour le Syndicat mixte est de 224 460,00 € de dépenses d'études – 147 049 € d'aides publiques – 35 377,14 € de FCTVA = 42 033,86 €

A ce jour, le montant des études restant à financer est de 224 460,00 € de dépenses d'études – 62 460 € en 2017 – 51 915 en 2018 = 110 085 €

Engagements pluriannuels et dette

Le Syndicat mixte n'a contracté, dans aucun de ses exercices antérieurs, d'engagement de nature financière. Aucun engagement de ce type n'est à envisager en 2019.

Eléments de mise en perspective pluriannuelle de l'activité du Syndicat

Un scénario d'engagement des travaux du SCoT a été présenté au Comité syndical du 4 septembre 2017, selon un calendrier corrigé en 2018 suite à la liquidation financière, et modifié en 2019 suite à l'extension du périmètre du SCoT :

- ♣ Validation du diagnostic : septembre 2018
- ♣ Validation du PADD : juin 2019
- ♣ Validation du DOO : décembre 2019
- ♣ Arrêt du projet : janvier 2020
- ♣ Approbation du SCoT fin 2020.

Le choix, d'un calendrier de travaux d'élaboration assez resserré (2019-2020) induit un surcroît d'activité notamment en 2019. En 2019, il faudra payer l'intégralité des frais d'études supplémentaires de 12 450 € HT, soit 14 950 € TTC rattachés aux travaux d'actualisation du diagnostic et l'état initial de l'environnement. Aussi, au niveau des cotisations à appeler auprès des EPCI membres, il sera proposé une augmentation de celles-ci par rapport aux années antérieures.

Après un montant de 40 000 € en 2015, 60 000 € en 2016, 40 000 € en 2017, et 48 000 € en 2018, il est proposé un montant de cotisations de 80 000 € sur l'exercices 2019 (et éventuellement sur l'exercices 2020), soit une cotisation annuelle de 20 000 € par EPCI membre du syndicat.

2/ Perspectives 2019

L'exercice 2019 est déterminant pour le processus d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale dans les délais fixés par les instances décisionnelles. Ainsi, plusieurs étapes importantes doivent être engagées et accomplies pour la réussite de l'objectif.

Il est précisé que, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, les opérations et études engagées par le Syndicat Mixte en vue de l'élaboration du SCoT figurent à la section d'investissement et sont éligibles au FCTVA (article L121-7 du code de l'urbanisme).

En investissement, poursuite des études lancées en 2017 (finalisation du PADD, engagement et finalisation du DOO). Suite à l'extension du périmètre du SCoT avec l'arrivée de 4 nouvelles communes à la Communauté de communes du Pays Gentiane, un coût d'études supplémentaire de 12 450 € HT, soit 14 950 € doit être engagé pour actualiser les documents réalisés avant leur intégration (diagnostic et état initial de l'environnement).

En fonctionnement, les actions principales suivantes sont prévues :

- Actions de concertation avec les élus, le grand public et les personnes publiques associées ;
- Actions de communication ;
- Frais généraux de fonctionnement dont fournitures, déplacements, assurances ...
- Frais de personnel. A partir du 1^{er} janvier 2019, le directeur de la Communauté de communes Sumène Artense sera mis à disposition du Syndicat Mixte du SCoT au hauteur de 4h hebdomadaires.

Pour les recettes, elles sont constituées principalement par les participations des membres et la subvention du Conseil départemental.

Il est proposé d'augmenter la participation des EPCI membres en passant de 12 000 € à 20 000 € par EPCI. En effet, les dépenses d'investissements (études) vont fortement augmenter en 2019 notamment suite à l'intégration des quatre nouvelles communes (coût supplémentaire), et les dépenses de fonctionnement vont évoluer en se maintenant à un niveau nécessaire aux tâches suivantes : consultation, reproduction et diffusion de documents, ...

Structure des dépenses de personnel

Le personnel du syndicat est constitué d'un seul agent, non titulaire de la fonction publique territoriale. A partir du 1^{er} janvier 2019, le directeur de la Communauté de communes Sumène Artense sera mis à disposition du Syndicat Mixte du SCoT au hauteur de 4h hebdomadaires.

Commenté [D3]: à rajouter suite à discussion de ce jour

ANNEXE 1

Exécution budgétaire 2018, orientations budgétaires 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	BP 2018	CA provisoire 2018	DOB 2019		BP 2018	CA provisoire 2018	DOB 2019
011 - Charges à caractère général (1)	16 000,00 €	12 898,13 €	15 000,00 €	074 – Dotations et participations	84 000,00 €	56 796,28 €	80 000,00 €
012 - Charges de personnel (2)	54 260,00 €	52 678,88 €	59 500,00 €				
065 - Autres charges de gestion courante	315,00 €	307,00 €	330,00 €				
022 Dépenses imprévues	4 391,16 €	0,00 €	1 596,43 €				
Total des opérations réelles	74 966,76 €	65 117,33 €	76 426,43 €	Total des opérations réelles	84 000,00 €	56 796,28 €	80 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	138 165,00 €	0,00 €	76 183,00 €				
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissement logiciels)	768,00 €	768,00 €	768,60 €	042 – Opérations d'ordre (quote-part sub. d'investissement transférées au résultat)			
002 - Solde reporté N-1 : déficit				002 - Solde reporté N-1 : Excédent	129 899,76 €	129 899,76 €	73 378,03 €
Total dépenses de fonctionnement	213 899,76 €	66 652,61 €	153 378,03 €	Total des recettes de fonctionnement	213 899,76 €	186 696,04 €	153 378,03 €
Déficit à reporter en N+1				Excédent à reporter en N+1		120 043,43 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	BP 2017	CA provisoire 2018	DOB 2019		BP 2018	CA provisoire 2018	DOB 2019
020 - Immobilisations incorporelles (frais d'études)	137 933,60 €	51 915,00 €	85 795,00 €	204 - Subventions d'équipement (CD 15) dont 14 950 € CC Pays Gentiane	0,00 €	5 034,00 €	0 €
021 - Immobilisations corporelles (matériel informatique et mobilier)	1 000,00 €	553,00 €	1 000,00 €	744 – FCTVA (3)			9 843,40 €
Total des opérations réelles	138 933,60 €	52 468,00 €	86 795,00 €		0,00 €	5 034,00 €	9 843,40 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement des études)	0,00 €		0,00 €	040 - Opération d'ordre d'amortissement (amortissement des études)	768,00 €	768,00 €	768,60 €
041 - Opérations d'ordre patrimoniales (amortissement logiciel)	0,00 €		0,00 €	041 - Opération d'ordre patrimoniales (amortissement des logiciels)			
				021 - Virement de la section de fonctionnement	138 165,00 €	0,00 €	76 183,00 €
				1068 - Réserves	63 997,20 €	63 997,20 €	46 665,40 €
001 - Solde reporté N-1 : déficit	63 997,20 €	63 997,20 €	46 665,40 €	001 - Solde reporté N-1 : Excédent			
Total dépenses d'investissement	177 000,00 €	116 465,20 €	133 460,40 €	Total recettes d'investissement	202 930,80 €	69 799,80 €	133 460,40 €
Déficit à reporter en N+1		46 665,40 €		Excédent à reporter en N+1			

(3) Comme le syndicat est rattaché au droit commun, le FCTVA sur les dépenses 2017 ne pourra être récupéré qu'en N+2, soit en 2019 (62 460 € x 15,761% = 9 844 €).

(4) 2018 : Immobilisations incorporelles (frais d'études : frais d'études initiaux restants : 95 145 € + frais d'études complémentaires 14 950 € = 110 095 € dont 2019 : 85 795 € et 2020 : 24 300 €

REPORTS POUR 2019

A - Résultat de l'exercice (fonctionnement) : - 9 856,33 €

B – Résultats antérieurs reportés (fonctionnement) : + 129 899,76 €

C – Résultat à affecter : + 120 043,43 €

D - Solde d'exécution d'investissement N-1 : $17\,331,80 + (-63\,997,20) = -46\,665,40$ €

E – Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 : 0,00 €

Besoin de financement = G = D + E + F : - 46 665,40 €

Excédent au 31/12/2018 : 120 043,43 €

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin en financement de la section d'investissement (compte 1068) : 46 665,40 €

Affectation à l'excédent reporté (R 002) : 73 378,03 €

ANNEXE 2

Engagements pluriannuels et dette

Éléments du bilan du syndicat

- Crédits de trésorerie : néant (aucun engagement) ;
- Autres types d'emprunt : néant (aucun engagement) ;

Engagements hors bilan

- Emprunts garantis par le syndicat : néant (aucun engagement) ;
- Contrats de crédit-bail : néant (aucun engagement) ;
- Autre type d'engagement hors bilan : néant (aucun engagement).

ANNEXE 2-A

Structure des dépenses de personnel

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le directeur de la Communauté de communes Sumène Artense est mis à disposition du Syndicat Mixte du SCoT au hauteur de 4h hebdomadaires.

Le tableau des effectifs du Syndicat comporte un emploi à temps plein rattaché à la structure, pourvu par agent contractuel non titulaire de la fonction publique territoriale, un emploi à temps partiel (4h/semaine) pourvu par un agent titulaire de la fonction publique territoriale mis à disposition du syndicat mixte :

	Filière administrative
Catégorie A	1 emploi à temps plein 1 emploi à temps partiel

Avantages en nature : néant.